

**ACADEMIE DE POITIERS**

**Collège Arlette GUIRADO**

**24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 9 novembre 2021

Présidence de Monsieur Eric LE NAOUR

Quorum : 13

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Num éro d'act e	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2020		4	3	Annexe1_PV_CA_21-09-27	1
2 – Règlement intérieur du CA		4	4	Annexe3_RèglementIntérieurCA_21-22	2
3 – Action d'intenter ou de défendre en justice		4	2		
4 – Mise en place des commissions		4	8	Annexe_Commissions_CA_21-22	3
5 – Protocole sanitaire		5		Protocole_sanitaire_college_20-11-05	4
6 – Affectation des IMP annuelles		5	7	Annexe6_AttributionIMP_21-22	5
7 – Programme prévisionnel de l'Association sportive		5		Annexe_PrésentationAS	6
8 – Programme prévisionnel du CESC		5		Programme_CESC_Axe1_2021-2022 Programme_CESC_Axe2_2021-2022 Programme_CESC_Axe3_2021-2022	7 8 9
9 – Programme prévisionnel du PEAC		6		Programme_PEAC_2021-2022	10
10 – Délégation de signature		6	19		
11 – DBM		6	18	Annexe10_Dbm4PourVote_EditionAC	11

<b>12</b> – Contrats, conventions et marchés pour l'année 2021	6	5, 9, 10, 14	Annexe11- 1_ConventionGroupementCommandes_LpR ompsay Annexe11-2_RecensementParcAscenseurs Annexe12_ConventionGroupementComman des_LycéeJeanHyppolite Annexe13- 1_ConventionRedevanceSpéciale_ComComHauteSaintonge Annexe13- 2_RèglementRedevanceSpéciale_ComComHauteSaintonge	12 13 14 15 16
<b>13</b> – Tarifs établissement	7	6, 11 12		
<b>14</b> – Déplacement sortie section sportive Basket ball	8	13		
<b>15</b> – Voyage au ski	8	15	Annexe14-1_BudgetPrévisionnelVoyageSki Annexe14-2_DescriptifProjetVoyageSki_21-22	17 18
<b>16</b> – Voyage 3 <sup>ème</sup> : projet	8	17	Annexe15_ProjetVoyageEspagne	19
<b>17</b> – – Procédure d'attribution d'aide du fond social	8	16	Annexe16_DossierFondsSocial_21-22	20
<b>18</b> – Questions diverses	9			

**Signatures**  
**Le Président,**

**E. LE NAOUR**



**La Secrétaire,**

**S. HARTMANN**

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 9 novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[ $\square$ ]	A[ $\square$ ]	E[ $\square$ ]	Nom - Prénom	P[ $\square$ ]	A(*)	E[ $\square$ ]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P						
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P						
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P						
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P						
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe		A					
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P						
	Commune siège	GONZALEZ Maurice	P						
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle			E				
		GUEBERT Daniel			E				
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHÉ Sandra			E	PICH Isabelle	P		
		BONNIER Sandra			E	GENESTE Laurent	P		
		BRISSON Sandra			E	MEHEE Tom			
		POUBLANC Claire	P			BARANGER Philippe	P		
		BERTEAU Pauline	P						
		MASSUYAU Alexandra	P						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers.	CADET Patricia	P						
		MARTINEAU Natacha	P						
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>5</b>		<b>3</b>	<b>3</b>			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier			E	GARDEY Carole			
		HARTMANN Solange	P						
		MILLASSEAU Céline	P						
		THOMANN Emilie	P						
		GARDEY Sébastien	P						
		FLORIAN Carole		A					
	Elèves	LAVAURE Emma	P			VALLET Loïs			
		CRQUIOCHE Charles	P			AUTISSIER Tristan			
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>				
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne							
		TOURAINIE Julie							

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Principal, Madame HARTMANN, représentante des parents d'élèves, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il la remercie.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour à 17h30.

## **RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2021**

Il a été rédigé par Madame Claire POUBLANC représentante des personnels d'enseignement. N'ayant fait l'objet d'aucune remarque dans les dix jours ayant suivi son envoi aux membres du conseil d'administration, en application de son règlement intérieur il est considéré comme adopté à l'unanimité

Résultats du vote

Votants : 20 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 20

### **2. Règlement intérieur du CA**

Après présentation du règlement intérieur, une lecture du nouveau document est proposée, Monsieur le principal demande s'il y a des questions ou d'autres propositions.  
Il passe au vote.

Résultats du vote

Votants : 20 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 20

### **3. Action d'intenter ou de défendre en justice**

Le chef d'établissement est autorisé à représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile (ester en justice aux prud'hommes contrats de droit privé, contrats d'assistant d'éducation, cambriolage, etc...)

Article R421-9

[Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. \(V\)](#) code de l'éducation

Permet de porter plainte en cas de dégradations et d'avoir recours aux assurances.

Résultats du vote

Votants : 20 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 20

### **4. Mise en place des commissions**

Un nouveau décret 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant sur différentes mesures de simplification dans le domaine de l'éducation est à mettre en place à compter du renouvellement des CA en octobre 2021.

La commission permanente est créée par le CA uniquement si une délégation de compétence lui est donnée.

Après échange avec le Conseil d'Administration, Monsieur LE NAOUR propose vu la taille de l'établissement de ne pas créer de commission permanente.

Résultats du vote

Votants : 20 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 20

Rappel des rôles de chaque commission (PowerPoint) et lecture des membres de chaque commission :

- Commission permanente,
- Commission éducative,
- Conseil de discipline,
- Commission hygiène et sécurité,
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- Commission du Fonds social,
- Commission menus,
- Conseil pédagogique,
- Conseil école-collège
- Commission d'appel d'offres

## RUBRIQUE II MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

### 1. Protocole sanitaire

- Présentation des 4 niveaux.
- Actuellement le niveau 1 est appliqué.
- Les casiers sont de nouveau mis à disposition des élèves.
- La restauration se fait en deux services. Les surfaces sont désinfectées régulièrement.

### 2. Affectation des IMP annuelles (hors face à face avec les élèves)

7.25 IMP nous ont été attribuées.

Elles doivent être payées aux intéressés au service fait. Une exception est faite pour celles de coordonnateur des activités physiques et sportives et artistiques et de référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) qui sont considérées comme annuelles et doivent être présentées pour avis lors du premier conseil d'administration pour qu'elles puissent être annualisées. Après consultation du conseil pédagogique et concertation avec les personnels, les IMP annuelles suivantes sont proposées :

- 2 IMP RUPN (référent pour les usages pédagogiques numériques) partagées entre Madame LATANIÈRE et Madame BRISSON
- 1 IMP Coordination de l'EPS : Madame LARCHÉ
- 1 IMP Chorale : Madame TINARD
- 0.5 IMP Référent culture : Madame BERTHELOT
- 0.5 IMP Activités culturelles et artistiques : Madame LARCHÉ
- 1 IMP Coordonnateur cycle 4 : Madame BRISSON
- 0.5 IMP Partenariat entreprise : Madame LARCHÉ

Résultats du vote

Votants : 20 abstentions : 01 ; contre : 01 ; pour : 18

Rappel 1 IMP : 1 250 euros, maximum 3 IMP/personne

Départ de Monsieur GONZALEZ, Maire d'Archiac, à 18h25.

### 4. Programme prévisionnel de l'AS pour l'année scolaire 2021-2022 présenté par Madame PICH

- 110 licenciés (30%).
- 3 professeurs.
- Coût de la licence pour la famille : 10 € (5 € pour les boursiers)

Il y a beaucoup d'élèves : 25 à 45 élèves entre 12h et 14h.

Mardi et vendredi : 6èmes et 4èmes

Lundi et jeudi : 5èmes et 3èmes

Le document est annexé en pièce jointe.

### 5. Programme prévisionnel d'actions du CESC pour l'année scolaire 2021-2022 présenté par Madame PANNAUD

Le document est annexé en pièce jointe.

- L'organisation des élections,
- Les délégués vont être formés. La formation aura lieu aux Antilles à Jonzac.
- Harcèlement : Une association va intervenir dans les classes de 6<sup>ème</sup>.
- Une intervention « estime de soi » est prévue avec une psychologue pour les classes de 4<sup>ème</sup>.
- Une formation de 1<sup>er</sup> secours sera assurée pour les élèves de 3<sup>ème</sup> si possible par rapport aux

conditions sanitaires et l'ASSR 2 aura lieu courant mai.

- Les 26, 27 et 28 novembre, la participation à la banque alimentaire est envisagée.

## **6. Programme prévisionnel d'actions du PEAC pour l'année scolaire 2021-2022 préparé par Madame BERTHELOT**

Le document est annexé en pièce jointe.

## **RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE**

### **1. Délégation de signature**

#### **1 – Délégation pour la passation des marchés**

En application de l'article R421-20 du Code de l'éducation, le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre du code de la commande publique.

Résultats du vote pour la délégation de signature

Votants : 19 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 19

#### **2 – Délégation de signature au gestionnaire**

Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de la délégation de sa signature au gestionnaire pour la validation des bons de commande nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et s'inscrivant dans la limite des crédits disponibles.

*Départ de Monsieur GARDEY, Parent d'élève, à 19h01.*

### **2. Décision budgétaire modificative**

Approuve la Décision Budgétaire Modificative n°4 (type 31 / virement entre services de 2 000,00 €) pour la réaffectation de crédits :

- disponibles au service AP
- à destination du service ALO au titre de la prise en charge des dépenses prioritaires de la fin d'exercice 2021.

Résultats du vote pour la DBM

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

### **3. Contrats, conventions et marchés pour l'année 2022**

1) *Convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le lycée professionnel Rompsay* (procédure groupée pour la conclusion de marchés liés à la maintenance ou aux contrôles réglementaires de matériels et installations techniques).

- Contrepartie financière : 100,00 € pour la participation aux frais de fonctionnement du groupement.
- Marché souscrit : maintenance des ascenseurs et monte-charges (2022).
- Validité du marché : marché d'1 an renouvelable 3 fois.

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

2) *Convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le lycée Jean Hyppolite* (procédure groupée pour l'acquisition de denrées alimentaires).

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

3) *Convention avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge* pour la collecte et

l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers (a/c 2022).

- Validité : 12 mois a/c 01/01/2022 (renouvelable 3 fois par mention ajoutée à la demande de l'établissement).

- Contrepartie financière : 0,042 € par litre présenté à la collecte des ordures ménagères (sur une base de 2 bacs de 660 litres et à raison de 36 collectes par an).

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

#### 4. Tarifs établissement

##### 1 - Tarifs pour la refacturation des ouvrages et / ou matériels mis à disposition, perdus ou volontairement rendus inutilisables

En cas de perte ou de dégradation le rendant inutilisable d'un ouvrage (livre, manuel scolaire...) ou d'un matériel (mobilier, équipement, vaisselle, dispositif de sécurité...) prêté / mis à disposition par l'établissement, la réparation peut prendre la forme :

- d'un remplacement à l'identique à l'initiative de la famille
- et sur présentation d'une facture du collègue tenant compte du barème dégressif suivant :

Vétusté	Coefficient / prix du neuf
1 <sup>ère</sup> année	100 %
2 <sup>ème</sup> année	80 %
3 <sup>ème</sup> année	60 %
4 <sup>ème</sup> année	40 %
5 <sup>ème</sup> année et au-delà	20 %

Résultats du vote pour les tarifs

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

##### 2 – Remplacement d'un carnet de liaison 2021-2022

En cas de perte du carnet de correspondance remis en début d'année scolaire, son remplacement sera facturé 5,00 € à la famille.

Résultats du vote pour les tarifs

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

##### 3 – Location exceptionnelle du véhicule de service 2021-2022

En cas de prêt exceptionnel du véhicule de service, la prestation sera facturée à l'emprunteur à raison de 0,35 € par kilomètre parcouru.

Résultats du vote pour les tarifs

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

## 5. Déplacement sortie section sportive Basket ball

La programmation d'une sortie scolaire facultative pour la section Basket-ball est envisagée selon les modalités qui suivent :

- - Année scolaire : 2021-2022
- - Coordinateur : Mme Isabelle PICH (EPS)
- - Destination : Mont-de-Marsan (40)
- - Public : 17 élèves de la section sportive basket-ball + 3/4 accompagnateurs
- - Objectif : visite du club Basket Landes et découverte du haut niveau
- - Date : un mardi ou un samedi à déterminer en novembre / décembre 2021 en fonction du calendrier des compétitions
- - Budget prévisionnel : 1 500,00 € (transport, activités et droits d'entrée)

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

## 6. Voyage au ski

Le voyage au ski aura lieu du 24 au 28 janvier 2021 (4 nuitées) à Saint Lary-Soulan (65).

Le professeur coordinateur est Mme Sandra LARCHÉ (EPS)

57 élèves sont partants sur 70 et 5 accompagnateurs

Le Montant individuel de la participation des familles : 300,00 €

Le pass sanitaire sera demandé.

Le séjour comprend 7 demi-journées de ski incluant le matériel.

La programmation et le budget prévisionnel du séjour sont soumis au vote.

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

## 7. Voyage 3<sup>ème</sup> : projet

La programmation et la publication d'un appel d'offres pour le projet de voyage scolaire en Espagne (descriptif joint en annexe) :

- Année scolaire : 2021-2022
- Coordinateur : Mme Sandra LARCHÉ (EPS)
- Destination : Barcelone et Figueras, ou, Barcelone et Empuries (Espagne)
- Public : classes de 3<sup>ème</sup> (effectif prévisionnel de 83 élèves) + 5/6 accompagnateurs
- Dates : à déterminer au printemps 2022
- Budget : à présenter lors d'un prochain CA à l'issue de l'appel d'offres à paraître

Un vote est réalisé pour la validation du sondage envers les familles, si validation par les enseignants du projet.

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

## 8. Procédure d'attribution d'aide au fonds social

Critères et modalités d'attribution des aides du fonds social collégien au titre de l'année scolaire 2021-2022 :

- Appréciation des revenus des familles en fonction de la Moyenne Économique Mensuelle (prise en charge de départ 70%-100% de la créance pour une MEM 0-200 / 40%-70% pour une MEM 200-400 / 10%-40% pour une MEM 400-600).
- Ajustement des aides par la prise en compte des situations individuelles spécifiques (perte d'emploi, séparation, bourse non attribuée, difficultés financières passagères ou persistantes...), appréciées au

cas par cas en fonction des éléments fournis ou connus.

- Hiérarchisation de la nature des aides (1- aides à la restauration / 2- aides à la scolarité / 3- aides aux sorties et voyages facultatifs).

L'aide n'est pas automatique et une prise en charge totale reste exceptionnelle

L'accompagnement peut prendre la forme d'une aide financière directe (en déduction de la demi-pension ou de la participation familiale à un voyage scolaire) ou de prestations en nature (fournitures...)

Résultats du vote

Votants : 18 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 18

## **RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES**

### **Casiers élèves**

Une commande a été effectuée.

20h09 : la séance est levée.